

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 JANVIER 2013
Procès-verbal n° 01-2013

L'an deux mille treize, le vingt et un janvier, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Christian GRANGE, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Christian GRANGE - Jacques PRAT - Adrien SAVOYE - Jacques MARTIN - Cyrille JULLIEN - Pierre CORNU - Denis CHANCEL - Bernard GRANGE - Michel VIALLET - Jean NORAZ - Philippe GRANGE - Denis VINCENT - Alberte RETORNAZ

Procuration : Gérard VUILLERMET donne procuration à Pierre CORNU
Secrétaire de séance : Madame Alberte RETORNAZ

1- DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN MATIÈRE DE RÉAMÈNAGEMENT DE LA DETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la délégation donnée au Maire en matière de réaménagement de la dette et notamment le réaménagement des contrats de prêts DEXIA réalisé le 04 octobre 2012.

2- GESTION DU HANGAR COMMUNAL DE L'ALTISURFACE DE BONNEUIT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (Michel VIALLET ne participe ni au débat, ni au vote), fixe les tarifs suivants, excluant la fourniture d'électricité :

- ❖ Stationnement d'un aéronef à l'année :
 - ↳ 10 € / an et par mètre carré d'emprise (l'emprise étant déterminée par la commune);
- ❖ Stationnement occasionnel d'un aéronef :
 - ↳ 5 € / jour;
 - ↳ 25 € / semaine.

Et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation avec les propriétaires d'aéronefs.

3- GESTION DU RESTAURANT D'ALTITUDE DE CHÂTEAU RIPAILLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire estimer la valeur du bâtiment préalable à la mise en vente et précise que les modalités de cette mise en vente devront préalablement être décidées par délibération.

4- TAXE DE SÉJOUR

En raison d'une erreur commise dans la délibération N° 12-11-10 en date du 5 novembre 2012, le Conseil ne pouvant différencier les tarifs des hébergements 4 et 5 étoiles au sein d'une même catégorie, celui-ci, après en avoir délibéré, à

l'unanimité, procède à la rectification de cette erreur et approuve la mise en place du régime de la taxe de séjour à compter de la saison d'été 2013, précise que la délibération N° 12-11-10 en date du 5 novembre 2012 est annulée et remplacée par la présente.

5-TARIFS DES SECOURS SUR PISTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tarif suivant, celui-ci s'appliquant aux secours effectués à compter de la date donnant caractère exécutoire à la présente délibération:

ÉVACUATIONS SANITAIRES / SAPEURS POMPIERS (UNIQUEMENT EN CAS DE CARENCE DES AMBULANCES):

Tarif unitaire en euros TTC :

❖ PRESTATION 190 €

6- ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE TITRES IRRÉCOUVRABLES ET DE CRÉANCES ÉTEINTES

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 contre (Jacques MARTIN et Alberte RETORNAZ), décide d'admettre en non-valeur les titres ci-joint présentés :

Sur le budget de la Commune :

Exercice 2005 :

Titre N° 306 France Télécom 11.59 €

Titre N° 9005660010 L'Odyssée (SARL FAJODE - M. Fanelli) 65.60 €

Exercice 2007 :

Titre N° 412 La Taverne de Valloire 217.20 €

Titre N° 400 Bertrand Distribution 51.36 €

Exercice 2008 :

Rôle 32-782 Touschuss Erhardy 343.05 €

Rôle 2-528 Touschuss Variot 143.04 €

Rôle 4-59 Coynes Christophe 110.03 €

Titre N° 137 Ezio d'Agostino 250.00 €

Titre N° 231 Camps Sylvie 267.00 €

Titre N° 900644000103 CE Virgin Mégastore 50.61 €

Rôle 2-364 Hôtel Rapin 1 319.47 €

Rôle 1-207 Hôtel Rapin 550.17 €

Titre N° 1000 SARL le Slalom (SARL FAJODE - M. Fanelli) 372.00 €

Titre N° 1001 SARL le Slalom (SARL FAJODE - M. Fanelli) 372.00 €

Titre N° 1002 SARL le Slalom (SARL FAJODE - M. Fanelli) 372.00 €

Titre N° 1003 SARL le Slalom (SARL FAJODE - M. Fanelli) 372.00 €

Titre N° 1004 SARL le Slalom (SARL FAJODE - M. Fanelli) 372.00 €

Titre N° 1005 SARL le Slalom (SARL FAJODE - M. Fanelli) 372.00 €

Titre N° 128 SARL le Slalom (SARL FAJODE - M. Fanelli) 372.00 €

Titre N° 129 SARL le Slalom (SARL FAJODE - M. Fanelli) 372.00 €

Titre N° 130 SARL le Slalom (SARL FAJODE - M. Fanelli) 372.00 €
Titre N° 131 SARL le Slalom (SARL FAJODE - M. Fanelli) 372.00 €

Exercice 2009 :

Rôle 32-748 Touschuss Variot 343.05 €
Titre N° 1173 Roger Santiago 70.00 €
Titre N° 543 Marie Chevalier 101.00 €

Exercice 2010 :

Rôle 2-275 Hôtel Rapin 1419.00 €
Rôle 2-242 Hôtel Rapin 591.25 €

Sur le budget de l'eau et assainissement :

Exercice 2006 :

Titre N° 900004000414 Copropriété les Ecureuils 880.57 €
Titre N° 900004001091 UCJG de France 2 132.75 €

Exercice 2007 :

Titre N° 9 Agent comptable Agence Eau 212.23 €
Rôle 2-445 Le Slalom Discothèque (SARL FAJODE - M. Fanelli) 145.73 €

Exercice 2008 :

Titre N° 900017001099 Tanquart Olivier 260.21 €

Exercice 2009 :

Titre N° 32-886 Tanquart Olivier 231.10 €
Titre N° 5 Tanquart Olivier 256.78 €
Titre N° 32-877 Tanquart Olivier 231.10 €

Exercice 2010 :

Titre N° 32-877 Tanquart Olivier 260.51 €
Titre N° 32-884 Eric Thimoleon 128.02 €

7- TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs, un agent ayant satisfait aux conditions de l'avancement au grade de technicien principal de 1^o classe, il décide de la transformation du poste correspondant à la date du 1^{er} février 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce lundi 21 janvier 2013 à 22h30.